



ATTESTATION 125 CM3

Une formation de 7 heures minimum est mise en place pour les titulaires du permis B, depuis plus de deux ans, qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Une phase de sensibilisation au code de la route (1 heure).
- Une phase d'enseignement hors circulation sur piste privée (2 heures).
- Une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (4 heures).

MATERIEL :

- Les élèves doivent être équipés d'un casque homologué avec une taille adaptée
- Les gants adaptés à la pratique de la moto (marquage NF, CE ou E)
- Un blouson ou une veste manches longues, un pantalon, bottes ou chaussures montantes **protégeant la malléole** (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés.)
- Les séances ne se seront pas annulées à cause de la pluie ou du froid, prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

COUT DE LA FORMATION :

240 €